

ENTREPRISES

OFFRES ET CONDITIONS

Principales opérations

1^{er} février 2024



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

SOMMAIRE

GÉNÉRALITÉS p.6

FINANCEMENTS p.8

FLUX p.14



- **Généralités**
- **Financer le cycle d'exploitation**
 - Besoins de trésorerie
 - Poste clients : mobilisation de créances, affacturage
- **Financer vos investissements**
 - Financements classiques
 - Financements en leasing

- **Compte et Moyens de paiement**
 - Droit au compte – Services Bancaires de Base
 - Tenue de compte
 - Moyens de paiement en France et en Europe (SEPA)
 - Moyens de paiement internationaux et non SEPA
- **Gérer et suivre les opérations à distance**
 - Cash Management France

- Cash Management International
- Gestion de trésorerie

COMMERCE INTERNATIONAL AL p.36

3



PLACEMENTS p.44

4



AUTRES SERVICES p.50

- **Concrétiser des projets de développement à l'international** (accompagnement)
- **Sécuriser les échanges commerciaux** (cautions, garanties)

- **Placer en épargne bancaire court terme**
- **Placer en OPC court ou moyen terme**
- **Automatiser la gestion des excédents de trésorerie**
- **Passer des opérations de Bourse**



Entreprises, cette brochure vous est tout particulièrement destinée.

Vous y trouverez une vision synthétique de nos principaux services et les conditions applicables aux principales opérations bancaires que vous souhaitez nous confier.

Nous vous invitons également à vous connecter sur le site : www.bnpparibas.nc ¹ dans lequel vous retrouverez un descriptif plus précis de notre offre ².

VOUS AVEZ UNE RÉCLAMATION ?

BNP Paribas Nouvelle Calédonie met tout en œuvre pour assurer à ses clients la meilleure qualité de services. Toutefois, des situations peuvent conduire à des réclamations de votre part. Prenez contact avec nous pour éclaircir la situation, qu'il s'agisse d'un désaccord, d'une insatisfaction ou d'un mécontentement de votre part.

L'agence : votre premier interlocuteur

Le Client peut contacter directement son Chargé d'Affaires habituel ou le directeur de son agence, pour leur faire part d'une réclamation au cours d'un entretien à l'agence, par téléphone sur leur ligne directe (appel non surtaxé) ou par courrier.

Le Responsable Réclamations Clients, à votre écoute

Si le Client ne reçoit pas de réponse satisfaisante à sa réclamation, il peut aussi contacter par écrit le Responsable Réclamations Clients dont dépend son agence. Ses coordonnées sont disponibles en agence ou sur le site Internet : www.bnpparibas.nc.

Dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de sa réclamation par BNP Paribas, le Client reçoit la confirmation de sa prise en charge. Si des recherches sont nécessaires, une réponse définitive lui est communiquée dans un délai de 2 mois maximum.

Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement, BNP Paribas Nouvelle Calédonie communique au client une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse est apportée au plus tard dans les 35 jours.

En dernier recours amiable : le Médiateur

Le Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire. Le Client peut saisir gratuitement et par écrit l'un des Médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence, à condition :

Soit d'être en désaccord avec la réponse apportée au préalable par son agence et par le Responsable Réclamations Clients ²,

Soit de ne pas avoir obtenu de réponse à sa réclamation dans un délai de 2 mois, ou de 35 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement.

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Exclusivement pour les litiges relatifs à la commercialisation des produits financiers, la gestion de portefeuille, la transmission des ordres de Bourse, la tenue de compte de titres ordinaires ou PEA, les organismes de placement collectif et les fonds d'investissement alternatifs, l'épargne salariale et les transactions sur instruments financiers du Forex :

- soit par voie postale : Le Médiateur - Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ;

- soit par voie électronique : www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF ³.

Par la saisine du Médiateur de l'AMF, le Client autorise BNP Paribas Nouvelle Calédonie à lui communiquer toutes les informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Le Médiateur du Crédit

Le Médiateur du crédit aux entreprises peut être saisi, exclusivement, pour les litiges relatifs aux difficultés de financement des entreprises : dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit, refus de rééchelonnement d'une dette, refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail...), refus de caution ou garantie, sur le site Internet :

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/> ².

Opération de virement, de prélèvement ou effectuée par carte bancaire

En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation.

Coût de fourniture d'accès à Internet..

GÉNÉRALITÉS

Généralités

Ce document reprend les tarifs standards de nos principaux produits et services applicables en l'absence de convention particulière avec un client.

Prix

Ils sont susceptibles d'être modifiés à tout moment. Les éventuelles modifications donneront lieu à une information préalable générale ou personnalisée.

Services

Ils sont rémunérés par une commission exprimée en XPF. Il s'y ajoute, lorsqu'elle est due, la TOF calculée au taux en vigueur à la date de l'opération. Les commissions non assujetties à la TOF vous sont signalées.

Crédits

Le client paye à la banque des intérêts soumis à TOF. Le taux d'intérêt est généralement, soit un taux fixe, soit un taux variable. Ce dernier se compose d'un index majoré d'une marge déterminée en fonction de l'objet du financement, de la nature des crédits et des caractéristiques de l'entreprise.

Valeurs

Chaque opération est affectée d'une date de valeur dont le calcul est opéré, suivant les cas, à compter du jour de l'opération (J DO), du jour du règlement (J DR) ou du jour de comptabilisation (J DC) majoré ou minoré d'un nombre variable de jours. Le nombre de jours est exprimé en mode calendaire ou ouvré.

Le jour de comptabilisation correspond à la date de la comptabilisation de l'opération sur le compte du client.

Principales dates de valeur applicables aux opérations domestiques (en XPF en Nouvelle-Calédonie et en Euro en France)

Opérations au crédit		Opérations au débit	
Versement d'espèces	J ouvré DC ⁽²⁾	Retrait d'espèces	J ouvré DO
Remise de chèque	J + 1 ⁽¹⁾ ouvré DC ⁽²⁾	Chèque émis	J - 1 ouvré DC
Remise d'effet de commerce	J + 4 calendrier ⁽³⁾ DR	Effet de commerce domicilié	J - 1 calendrier DR
Encaissement de virement	J DR	Virement émis	J DO
Remise d'avis de prélèvement	J DR	Paiement d'avis de prélèvement	J DR
Remise de factures cartes	J + 3 DT ⁽⁴⁾	Autres décaissements	J DO
Autres encaissements	J DR		

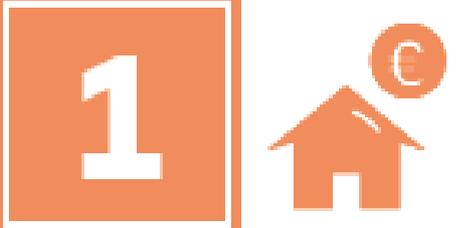
(1) Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi même si l'agence BNP Paribas est ouverte le samedi.

(2) Le jour de comptabilisation peut être égal au jour de votre dépôt avant 16h00 si vous réalisez l'opération dans un automate ou le lendemain ouvré dans les autres cas.

(3) Sous réserve que la remise soit reçue au minimum 6 jours ouvrés (télétransmission) ou 7 jours ouvrés (support magnétique ou papier) avant l'échéance.

(4) Les remises télécollectées avant 3H00 du matin seront créditées valeur R + 3. (R correspondant à la date de réception des factures au centre de traitement, R et jours de délai de traitement étant des jours ouvrables du lundi au vendredi).

DO = Date d'opération ; DR = Date de règlement ; DC = Date de comptabilisation ; DT = date de télécollecte



FINANCEMENTS

- 10 Généralités
- 11 Financer votre cycle d'exploitation
- 12 Financer vos investissements



La facilité de caisse : (la tarification est présentée page 12 de la présente brochure)

La facilité de caisse permet d'avoir un compte débiteur de façon temporaire. Cette solution permet de gérer avec souplesse ses dépenses immédiates (charges fixes, par exemple) et encaissements différés (règlement d'un client avec un délai de paiement accordé, par exemple). L'utilisation de cette facilité de caisse n'est que momentanée et ne doit pas excéder une période de quinze (15) jours par mois ; au-delà le solde du compte doit redevenir créditeur.

Composantes tarifaires principales de la facilité de caisse :

→ **Frais de dossier**

Frais liés à la mise en place du dossier, à la modification ou au renouvellement annuel de la facilité de caisse.

→ **Intérêts débiteurs**

Intérêts liés à l'utilisation de la facilité de caisse. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, indice+marge).

→ **Commission de découvert**

Commission liée au solde débiteur le plus important pendant la période considérée. Calcul en appliquant un taux spécifique sur le solde débiteur le plus important pendant la période considérée.

→ **Commission de non utilisation**

Commission appliquée à la part non utilisée du montant de la facilité de caisse en rémunération de l'engagement de la banque. Application d'un taux spécifique sur le montant non utilisé.

→ **Commission de confirmation ou d'engagement**

Commission liée à la confirmation de la facilité de caisse. Montant forfaitaire ou proportionnel avec ou non un plafonnement.

Le découvert autorisé : (la tarification est présentée page 12 de la présente brochure)

Le découvert autorisé est une ligne de crédit qui permet d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant maximal accordé par la banque. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

Composantes tarifaires principales du découvert autorisé.

→ **Frais de dossier**

Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement du découvert autorisé.

→ **Intérêts débiteurs**

Intérêts liés à l'utilisation du découvert autorisé. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, indice + marge).

→ **Commission de découvert**

Commission liée au solde débiteur le plus important pendant la période considérée.

Calcul en appliquant un taux spécifique sur le solde débiteur le plus important pendant la période considérée.

→ **Commission de non utilisation**

Commission appliquée à la part non utilisée du montant du découvert autorisé en rémunération de l'engagement de la banque. Application d'un taux spécifique sur le montant non utilisé.

→ **Commission de confirmation ou d'engagement**

Commission liée à la confirmation du découvert autorisé. Montant forfaitaire ou proportionnel avec ou sans plafonnement



Le Crédit de Trésorerie : (tarification présentée page 12 de la présente brochure)

Le crédit de trésorerie est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

Composantes tarifaires principales du crédit de trésorerie :

→ **Frais de dossier**

Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement du crédit de trésorerie.

→ **Intérêts**

Intérêts liés à l'utilisation du crédit de trésorerie. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, indice + marge).

Remarque : pour tous les produits de financement court terme, le taux d'intérêt fixe la rémunération due par le client de l'argent prêté par la banque. Il est utilisé pour calculer les intérêts du produit de financement court terme. Il peut être fixe, révisable, variable.

Il est défini après une analyse personnalisée qui tient compte notamment du type de financement, de sa durée, du risque et des garanties.

L'escompte : (tarification présentée page 20 et 24 de la présente brochure : effets de commerce)

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le tiré. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

Composantes tarifaires principales de l'escompte :

→ **Frais de dossier**

Frais liés à l'examen du dossier, à l'ouverture ou au renouvellement de la ligne d'escompte.

→ **Intérêts d'escompte**

Intérêts liés aux montants financés et à la durée. Intérêts calculés en fonction d'un taux, de la durée et du montant des effets escomptés avec ou non un plafonnement.

→ **Frais liés à la gestion des effets.**

Ces frais sont perçus pour le traitement des effets, qu'ils soient remis à l'escompte ou non.

→ **Commission d'endos**

Commission liée au transfert de propriété de l'effet à la Banque. Elle représente un pourcentage du montant escompté, qui s'élève à 0.60% en standard.

→ **Traitement de remise d'effets**

Frais pris à chaque remise d'effets sur papier, sur support magnétique, par télétransmission ou par Internet. Montant forfaitaire ou proportionnel en fonction du support utilisé et du nombre d'effets.

→ **Prorogation d'effet / Effets prorogés**

Frais liés à la prorogation d'un effet. Montant forfaitaire.

→ **Réclamation d'effets**

Frais liés à la réclamation de l'effet par le client. Montant forfaitaire.

→ **Commission d'incidents (sur effet)**

Frais liés aux incidents dans l'encaissement de l'effet (exemple : contestation de l'effet). Montant forfaitaire.

→ **Changement de domiciliation**

Frais liés à une demande de changement de domiciliation de l'effet par le client. Montant forfaitaire.

→ **Avis de sort**

Commission due par le client lors d'une demande d'avance ou de décaissement sur une remise d'effet. La banque s'assure auprès de la banque du tiré de la provision de l'effet déposé sur le compte. Montant forfaitaire.



La Dailly : mobilisation de créances professionnelles : (tarification présentée page 12 de la présente brochure)

Il s'agit d'une cession ou le nantissement de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau.

Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures, par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié ou d'un découvert autorisé garanti par les créances.

Composantes tarifaires principales de la Dailly (mobilisation de créances professionnelles) :

→ Frais de dossier

Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement de la ligne de crédit ou à l'établissement de la convention. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

→ Intérêts

Intérêts liés au montant des cessions financées et à leur durée. À partir d'un taux d'intérêt spécifique, intérêts calculés en fonction des durées et des montants des cessions financées.

→ Frais par bordereau

Frais pour l'enregistrement du bordereau de cession de créance.
Montant forfaitaire.

→ Commission par facture cédée

Frais liés au nombre de factures cédées.
Montant forfaitaire ou proportionnel avec un minimum par créance.

→ Frais de gestion d'une ligne de créances

Frais liés au suivi et à la gestion des créances cédées.
Montant forfaitaire. Frais perçus pour le traitement de certains événements des créances Dailly (mobilisation de créances professionnelles) comme les notifications ou les relances pour paiement.

→ Commission par notification

Frais liés à la notification avec, le cas échéant, envoi à l'acceptation des créances cédées.
Montant forfaitaire.

→ Prorogation de créance

Frais liés à la prorogation d'une créance cédée.
Montant forfaitaire.

→ Frais de relance

Frais de relance pour la remise des factures cédées.
Montant forfaitaire.

→ Frais d'impayés

Frais liés aux impayés dans l'encaissement des créances.
Montant forfaitaire

Financer votre cycle d'exploitation



Le financement de votre cycle d'exploitation est au cœur de nos relations quotidiennes.

Nous vous proposons des solutions domestiques et internationales pour :

- **Financer vos décalages de trésorerie** : en fonction de la saisonnalité, de l'importance et de l'origine de vos besoins, votre chargé d'affaires vous proposera le financement le plus adapté entre une facilité de caisse, un découvert, un crédit de trésorerie ou d'autres formules sur mesure ;
- **Mobiliser vos créances clients** : pour optimiser votre activité commerciale, vous êtes amené à accorder des délais de paiement à vos clients. Quel que soit leur mode de règlement, nous vous proposons des solutions adaptées de financements pour vos créances domestiques ou internationales.

La tarification des financements se compose d'agios liés à l'utilisation du crédit et de commissions dont les principales sont les suivantes :

	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
Frais de mise en place et de renouvellement			
Facilité de Caisse, Découvert, Crédit de Trésorerie et Escompte	1% du montant de la ligne sollicitée avec un minimum de 16 840 XPF	1% du montant de la ligne sollicitée avec un minimum de 17 850 XPF	Déterminé en fonction de la complexité du dossier
Crédit par caisse : (facilités de caisse ou découvert)			
Découvert Commission sur plus fort découvert : se calcule sur le plus fort découvert de chaque mois	0,25%	0,265%	
Mobilisation de créances			
Ligne d'avance sur factures Commission d'utilisation : <i>définie contractuellement à la mise en place de la ligne</i>	6 180 XPF Minimum par trimestre	6 551 XPF Minimum par trimestre	En fonction des conditions d'utilisation prévues au contrat.
Ligne de cession de créances "Daily"			
• Frais de gestion	18 258 XPF Minimum par trimestre	19 353 XPF Minimum par trimestre	En fonction des conditions d'utilisation prévues au contrat
• Notification par créance cédée	6 695 XPF	7 097 XPF	
• Notification des factures	4 120 XPF par notification	4 367 XPF par notification	(+) Frais d'envoi en recommandé
• Lettre de relance	2 506 XPF par lettre	2 656 XPF par lettre	(+) Frais d'envoi en recommandé
• Réédition d'un bordereau de décompte des commissions	310 XPF	329 XPF	Par bordereau
Engagements par signature (0,50% du montant émis avec minimum de perception)			
Commission d'utilisation : <i>définie contractuellement à la mise en place de la ligne</i>			
• Établissement d'un acte simple	8 419 XPF <i>Minimum</i>	8 924 XPF <i>Minimum</i>	(+) taxe éventuelle
• Établissement d'un acte complexe	13 365 XPF <i>Minimum</i>	14 167 XPF <i>Minimum</i>	(+) taxe éventuelle
• Avenant	6 802 XPF	7 210 XPF	Modification apportée à l'acte d'origine
• Demande de mainlevée sur instructions du client	7 210 XPF	7 643 XPF	

Financer vos investissements



Pour financer vos investissements à moyen et long terme, vous avez le choix entre un financement à taux fixe et un financement à taux variable.

- Le taux fixe est à favoriser en cas d'anticipation de forte hausse des taux d'intérêt car il vous offre une protection totale contre cette hausse.
- Au contraire, en cas d'anticipation de forte baisse des taux, c'est le financement à taux variable qui vous permettra de bénéficier de la baisse des taux d'intérêt.

Ces deux formules de financement peuvent être optimisées par nos prêts à taux structurés, ou l'intervention de l'une de nos salles de marché régionales pour des couvertures de taux. Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous présenter ces différentes offres.

	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
Crédits d'investissement			
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de crédits d'investissements 	1% du montant du crédit avec minimum de 19 570 XPF	1% du montant du crédit avec minimum de 20 744 XPF	
<ul style="list-style-type: none"> • Indemnités pour remboursement anticipé d'un prêt à taux fixe 			Les indemnités financières sont définies dans le contrat de prêt
<ul style="list-style-type: none"> • Réédition d'un plan de remboursement 	4 635 XPF	4 913 XPF	
Autres offres			
<ul style="list-style-type: none"> • Crédit-bail mobilier, location financière, crédit-bail immobilier 	Différentes solutions à votre disposition. Consultez votre chargé d'affaires		 BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion évolutive de parcs informatiques 			 BNP PARIBAS RENTAL SOLUTIONS



FLUX

1. Compte et Moyens de paiement

- 15 Droit au compte – Services Bancaires de Base
- 16 Tenue de compte
- 18 Moyens de paiement
- 26 Moyens de paiement internationaux

2. Gérer et suivre les opérations à distance - Optimiser la trésorerie

- 29 Cash Management France
- 35 Cash Management International
- 36 Gestion de trésorerie

1. Moyens de paiement et tenue de compte

Droit au compte - Services Bancaires de Base



→ FOURNIS DANS LE CADRE DU DROIT AU COMPTE, ARTICLES L. 312-1 ET D. 312-5-1 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

- l'ouverture, la tenue de compte et la clôture de celui-ci,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire (RIB),
- la domiciliation de virements bancaires,
- la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement locaux ou SEPA-COM Pacifique, titre interbancaire de paiement locaux ou SEPA-COM Pacifique ou virement locaux ou SEPA-COM Pacifique ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphonie fixe, SMS, etc.) permettant la consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Origin (Visa Electron),
- les frais d'émission d'un chèque de banque : 2 chèques de banque gratuits par mois,
- la réalisation des opérations de caisse,
- l'abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (4 SMS maxi. par mois).

Gratuit

Tenue de compte



Votre compte est arrêté selon la périodicité choisie (mensuelle ou trimestrielle). Cette action permet de calculer, s'il y a lieu, les intérêts et commissions liés à l'utilisation du compte.

→ 1- COMMISSIONS ET FRAIS DE GESTION DE COMPTE EN XPF ET EN DEVISES

Votre compte est arrêté selon la périodicité choisie (mensuelle ou trimestrielle). Cette action permet de calculer, s'il y a lieu, les intérêts et commissions liés à l'utilisation du compte.

	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
Commission de compte*	5 000 XPF	5 300 XPF	Elle est due en contrepartie des charges supportées par la Banque pour traiter les opérations effectuées sur les comptes. Elle est calculée en tenant compte des écritures enregistrées au débit des comptes et non exonérées**. Elle est perçue à la fin de chaque période d'arrêté de votre compte.
Commission de découvert*	0,25%	0,265%	Elle est calculée sur la base des plus forts découverts mensuels, plafonnée à la moitié des intérêts débiteurs. Elle est perçue à la fin de chaque période d'arrêté de votre compte. Son montant peut être réduit pour les comptes en euros si le TEG est supérieur au taux d'usure.
Frais de gestion de compte* • en francs Pacifiques	6 200 XPF	6 572 XPF	Ils sont dus en contrepartie des services rendus par la Banque pour la gestion et le suivi quotidien des comptes du client. En outre, toute opération spécifique réalisée par la Banque*** fait l'objet d'une tarification particulière. Ils sont prélevés dans la monnaie de tenue de compte à la fin de chaque période d'arrêté.
• en devises	6 200 XPF	6 572 XPF	
Frais pour compte inactif (facturation mensuelle)	3 396 XPF	3 600 XPF	Cf. article L.312-19 du Code monétaire et financier à concurrence du solde disponible sur le compte.

* voir les Conditions particulières de votre convention de compte.

** sont notamment exonérés les amortissements de crédits, l'imputation des frais...

*** notamment opposition sur chèques, carte bancaire, remises d'effets, avis de prélèvement



→ 2 - SERVICES ASSOCIES A LA TENUE DE COMPTE

	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
Relevés de compte			Facturation trimestrielle
• Périodicité mensuelle	Sans frais		
• Périodicité décadaire	2 124 XPF	2 251 XPF	
• Périodicité hebdomadaire	1 957 XPF	2 074 XPF	
• Périodicité quotidienne	4 750 XPF	5 035 XPF	
• Duplicata de relevé de compte	2 000 XPF	2 120 XPF	

→ 3 - PRESTATIONS LIEES AU TRAITEMENT DES INCIDENTS SUR COMPTE

	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
Comptes courants débiteurs			
• Première lettre d'information	2 339 XPF	2 479 XPF	Frais d'information client compte débiteur en durée non autorisée
• Seconde lettre d'information et suivantes	3 183 XPF	3 374 XPF	
• Troisième et quatrième lettres d'information	5 752 XPF	6 097 XPF	
Incidents sur comptes de prêts			
• Lettre d'information pour échéance impayée : annulation d'amortissement	5 435 XPF	5 761 XPF	
• Relance échéance impayée	3 630 XPF	3 848 XPF	
• Information des cautions du compte sur incidents	5 307 XPF	5 625 XPF	
Avis à tiers détenteur, saisie-attribution, saisie-conservatoire	20 744 XPF	20 744 XPF	Non taxable
Opposition administrative			
Frais par opposition administrative < 5 967 XPF	Sans frais		
Frais par opposition administrative ≥ 5 967 XPF (10% du montant dû au Trésor public), plafonné à :	19 040 XPF	19 040 XPF	Non taxable
Commission d'intervention			
• Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires erronées, remise de chèque erronée, absence de signature, absence ou insuffisance de provision)	2 203 XPF / opération, plafonné à 66 090 XPF /mois	2 335 XPF / opération, plafonné à 70 055 XPF /mois	

→ 4 - TENUE ADMINISTRATIVE, JURIDIQUE ET COMPTABLE

	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
Actualisation administrative et juridique	10 300 XPF à 117 810 XPF	10 918 XPF à 124 879 XPF	Pour l'ensemble des comptes détenus, en fonction de la taille de l'entreprise et de la complexité des travaux d'actualisation.



Les flux sont au cœur de nos relations quotidiennes. Nous vous proposons des solutions pour :

→ Faciliter vos encaissements et vos paiements

Vous souhaitez effectuer en toute sécurité le règlement de vos fournisseurs et l'encaissement des règlements de vos clients.

BNP Paribas Nouvelle Calédonie met à votre disposition tous les moyens de paiement traditionnels (espèces, chèques, effets de commerce, avis de prélèvements, virements, cartes bancaires...).

Outre le traitement de vos moyens de paiement, BNP Paribas Nouvelle Calédonie vous propose une gamme de produits et services à valeur ajoutée :

- pour vos encaissements : Solutions monétiques, offre e-Commerce/Mercanet, Centralisation de recettes, Lockbox, Remises de chèques avec fichier (Télécollecte, Télétransmission) et services associés (Crédit sur Fichier, Offre Courrier, Crédit Annoncé), Gestion des impayés, Collect-4-You... ;
- pour vos décaissements : Lettre-chèque sécurisée, Chèque confiance...

→ Suivre et gérer vos comptes à distance

Vous souhaitez accéder à vos comptes en temps réel, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en toute sécurité, sans avoir à vous déplacer.

BNP Paribas Nouvelle Calédonie met à votre disposition une large gamme de solutions de communication

- via Internet : BNP Net NetCash ;
- ou via des protocoles interbancaires : EBICS, SWIFTNet...

→ Optimiser votre gestion de trésorerie

Vous souhaitez centraliser votre gestion de trésorerie et rationaliser vos procédures de Cash Management.

Les solutions de Liquidity Management de BNP Paribas vous offrent une large gamme de produits de centralisation et de services à valeur ajoutée pour gérer vos comptes aussi bien au niveau domestique qu'international.

Retrouvez sur notre site bnpparibas.nc une description de ces solutions, ainsi que les avantages qu'elles peuvent vous apporter. Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour étudier avec vous la solution adaptée à votre situation.



Généralités

En 2014 a été instaurée la notion de zone SEPA "Single Euro Payments Area" :

- Les moyens concernés par le SEPA sont le virement, le prélèvement et la carte ;
- Il n'y a pas de moyen de paiement SEPA correspondant aux chèques, aux effets de commerce, aux virements de trésorerie et aux virements en devises.

Périmètre

La zone SEPA couvre :

- 27 pays de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède),
- 4 pays de l'AELE (l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse),
- Andorre, Monaco, le Royaume-Uni, Saint-Marin et le Vatican.

Le virement européen SEPA

Il permet :

- D'effectuer des virements tiers, libellés en euros sans limite de montant, entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris la France ;
- D'enrichir le niveau d'informations transportées ;
- De faciliter le rapprochement bancaire.

Le prélèvement européen SEPA

Il vous permet d'effectuer des prélèvements en euros, sans limite de montant, entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris en France.

Il existe une version du prélèvement européen dédiée aux relations interentreprises : le SDD B2B. Celui-ci est soumis à des règles spécifiques. N'hésitez pas à demander plus d'informations à votre chargé d'affaires BNP Paribas Nouvelle Calédonie.

Les virements et prélèvements SEPA doivent impérativement comporter des coordonnées bancaires au format IBAN. Depuis le 1^{er} février 2016, le BIC est optionnel pour toutes les opérations SEPA.

Le Virement/prélèvement SEPA COMP PACIFIQUE

- L'obligation réglementaire européenne ne s'applique pas directement dans le Pacifique.
- Les COM du Pacifique, bien que ne faisant pas partie de la zone SEPA, sont néanmoins concernées par les moyens de paiement SEPA.
- Afin d'assurer la continuité des échanges en euros entre la métropole et les DROM* d'un côté, et les COM du Pacifique de l'autre, une solution dite "SEPA COM Pacifique" a été, en effet, retenue par le CFONB et le législateur français. Elle consiste à utiliser le standard SEPA pour les virements et prélèvements en euros échangés entre :
- La République française "zone SEPA" et les COM du Pacifique,
- Entre les COM du Pacifique.

DROM : la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion et Mayotte forment les départements-régions d'outre-mer ;
COM : Wallis et Futuna, la Polynésie française, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon forment les collectivités d'outre-mer

Pour plus d'informations contactez votre chargé d'affaires.



→ 1 - OPERATIONS AU CREDIT

Versements et encaissements

	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
I. ESPÈCES	Sans frais		Sauf accès à un service particulier faisant l'objet d'une convention spécifique.
Remises			
II. CHÈQUES	Sans frais		Sauf accès à un service particulier faisant l'objet d'une convention spécifique.
Remises			
<ul style="list-style-type: none"> En agence BNP Paribas ou BWF Sur autre banque du Territoire 			
<ul style="list-style-type: none"> Hors Territoire : France, Polynésie, DROM* (chèques en XPF ou €) 	2 971 XPF	3 149 XPF	
Dépôt de vos chèques et espèces (billets, pièces)			
<ul style="list-style-type: none"> Dépôt permanent 	7 000 XPF	7 420 XPF	Dans une boîte à lettres sécurisée accessible 24h/24 sur les agences de Ducos – Victoire – Koné et Koumac
III. EFFETS DE COMMERCE			Se reporter à la tarification de la télétransmission pages 36 et 37.
Sur support papier			<i>Lorsque les effets sont pris à l'escompte, il est perçu, en plus des commissions de service décrites dans cette rubrique, des intérêts et frais</i>
Frais pour la remise ⁽¹⁾ :	1 200 XPF	1 272 XPF	
Frais par effet :	789 XPF	836 XPF	
IV. VIREMENTS			
Virement	Sans frais		Cf. définition du SEPA page 16.
V. AVIS DE PRÉLÈVEMENT			
Ordre de prélèvement sur support électronique			
<ul style="list-style-type: none"> Par remise * 	1 448 XPF	1 535 XPF	*Si la remise de prélèvement contient plus d'un bénéficiaire
<ul style="list-style-type: none"> En complément, par prélèvement 	43 XPF	46 XPF	
Ordre de prélèvement sur support papier			
<ul style="list-style-type: none"> Par remise * 	1 448 XPF	1 535 XPF	*Si la remise de prélèvement contient plus d'un bénéficiaire
<ul style="list-style-type: none"> En complément, par prélèvement 	438 XPF	464 XPF	
VI. CARTES			
Remises	La fixation du tarif relève d'une approche sur mesure en fonction des critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> Vente de proximité ou à distance, Type de cartes, Nombre de factures remises, Montant moyen par facture. 		
<ul style="list-style-type: none"> Frais de mise en place d'un contrat monétique (par demande) 	2 060 XPF	2 184 XPF	


Traitement des incidents et prestations diverses liés aux opérations de versements et encaissements

	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
Impayés			
• Chèque sans provision	Sans frais		
• Chèque (autres motifs)	1 177 XPF	1 248 XPF	
• Demande de certificat de non-paiement auprès d'un autre établissement	2 387 XPF	2 530 XPF	
• Effet			
- information par télétransmission (par impayé)	1 044 XPF	1 107 XPF	Si un protêt est demandé par le bénéficiaire, les frais sont à sa charge.
- information par support papier	2 267 XPF	2 403 XPF	
• Prélèvement européen SEPA	1 730 XPF	1 834 XPF	
Remise de chèque ou d'espèce erronée	350 XPF	371 XPF	
Opérations diverses sur effets			
• Demande de restitution d'effets	537 XPF	569 XPF	Plus récupération des éventuels frais de télex, téléphone, etc.
• Avis de sort	2 575 XPF	2 729 XPF	+ frais de réclamation facturés à la banque
• Autres opérations (réclamation, prorogation, changement de domiciliation)	2 575 XPF	2 729 XPF	
Opérations diverses sur prélèvement			
• Modification, annulation d'une remise ou d'une opération			

→ 2 – OPERATIONS AU DEBIT
Paiements et règlements

	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
I. ESPÈCES			
Retrait	Sans frais		Sauf accès à un service particulier faisant l'objet d'une convention spécifique.
Envoi de fonds ou autre valeur par voie postale	1 957 XPF	2 074 XPF	Assurance comprise + frais d'envoi
II. CHÈQUES			
• Paiement d'un chèque sur place (Nouvelle-Calédonie ou Wallis et Futuna)	Sans frais		
• Paiement d'un chèque hors place (Métropole, DROM, Polynésie)	2 781 XPF	2 948 XPF	



	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
Émission de chèque de banque	3 183 XPF	3 374 XPF	
III. EFFETS DE COMMERCE			
Paie ment			
• Échéance avisée	Sans frais		
• Instruction de paiement non reçue, par échéance	2 497 XPF	2 647 XPF	
IV. VIREMENTS Cf. définition du SEPA page 16.			
Sur bnpparibas.nc			
• Ordre de virement ordinaire local et Wallis et Futuna	Sans frais		
• Ordre de virement ordinaire Métropole, DROM et Polynésie Française	Sans frais		
Par télétransmission			
• Par remise*	1 448 XPF	1 535 XPF	*Si la remise de virement contient plus d'un bénéficiaire
• Par opération (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)	41 XPF	43 XPF	
• Par opération (République Française zone SEPA* et Polynésie Française)	662 XPF	702 XPF	
Sur support papier en agence			
• Ordre de virement ordinaire local et Wallis et Futuna	436 XPF	462 XPF	
• Ordre de virement ordinaire Métropole, DROM et Polynésie	1 500 XPF	1 590 XPF	
• Par remise	1 448 XPF	1 535 XPF	
• Par opération (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)	414 XPF	439 XPF	
• Par opération (Métropole, DROM et Polynésie Française)	1 452 XPF	1 539 XPF	
Virement de trésorerie			
Par télétransmission	436 XPF	462 XPF	
Sur support papier	1 500 XPF	1 590 XPF	
Virement permanent			
• Frais de mise en place d'un virement permanent (ou modification d'un virement permanent)	2 533 XPF	2 684 XPF	
• Frais par virement permanent :			
• En local ou Wallis et Futuna	350 XPF	371 XPF	
• Vers la Métropole, DROM et Polynésie Français	1 500 XPF	1 590 XPF	
• Annulation d'un virement permanent local	Sans frais		
• Annulation d'un virement Métropole, DROM et Polynésie Française	1 700 XPF	1 802 XPF	



	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
V. AVIS DE PRÉLÈVEMENT			
• Avis de prélèvement : mise en place et modification	1 738 XPF	1 842 XPF	
• Opposition sur prélèvement	1 492 XPF	1 581 XPF	
VI. CARTE VISA BUSINESS			
• Carte Business (cotisation annuelle)	6 802 XPF	7 210 XPF	La carte VISA BUSINESS vous permet de régler vos fournisseurs, vos frais de déplacements professionnels et d'effectuer des retraits en France et à l'étranger, en bénéficiant de garanties d'assistance et d'assurances adaptées à votre vie professionnelle.

Commissions sur opérations

• Paiements			
- En France ou zone euro	Sans frais		
- Hors zone euro ⁽¹⁾	2,90% + 107 XPF /opération	3,07% + 113 XPF /opération	
• Retraits aux distributeurs			
→ En France ou zone euro			
> Distributeurs BNP Paribas Global Network et banques partenaires du réseau Global Alliance ⁽²⁾	68 XPF / retrait au-delà de 3 retraits / mois (2)	72 XPF / retrait au-delà de 3 retraits / mois (2)	
> Autres distributeurs	597 XPF / retrait	633 XPF / retrait	
→ Hors zone euro ⁽¹⁾			
> Distributeurs BNP Paribas Global Network et banques partenaires du réseau Global Alliance ⁽²⁾	2,90% + 358 XPF /opération	3,07% + 379 XPF /opération	
> Autres distributeurs	2,90% + 597 XPF /opération	3,07% + 633 XPF /opération	

(1) La conversion en euros est effectuée par Le Centre International VISA ou MasterCard suivant le réseau d'acceptation utilisé, le jour de la réception du débit à ce centre et aux conditions de change de ces réseaux, majorées de la commission indiquée ci-dessus.

(2) Grâce à BNP Paribas Global Network, tout le Groupe BNP Paribas se met à votre service pour vous offrir la gratuité des retraits aux distributeurs automatiques de ses filiales à l'étranger (hors commissions de change). De même, l'accord Global Alliance passé entre plusieurs grandes banques mondiales, dont BNP Paribas, vous permet d'effectuer gratuitement vos retraits par carte sur leur réseau de distributeurs automatiques à l'étranger. Retrouvez tous les pays et les banques concernés sur : mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaletranger



	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
Frais divers			
• Réédition du code secret	3 394 XPF	3 598 XPF	Par demande
• Modification du plafond de paiement ou de retrait	5 307 XPF	5 625 XPF	Durée de validité de 2 mois
• Recherche de document, demande de facturette ou de justificatif de retrait	3 183 XPF	3 374 XPF	
• Remplacement ou réfection de carte	3 061 XPF	3 245 XPF	Suite à la demande du porteur : changement de civilité...
• Mise en opposition	Sans frais		
• Envoi de carte à domicile, à la demande du client			
• En recommandé	Sans frais	Hors frais d'envoi postal	
• En envoi standard	1 030 XPF	1 092 XPF	
• Gardiennage de carte de plus de 3 mois	1 030 XPF	1 092 XPF	
• Carte retenue après capture dans un distributeur en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna	2 000 XPF	2 120 XPF	
• Carte retenue après capture dans un distributeur hors Nouvelle-Calédonie ou hors Wallis et Futuna	5 714 XPF	6 057 XPF	

Traitement des incidents et prestations diverses liés aux opérations de paiements et règlements impayés

	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
I. IMPAYÉS			
Chèques rejetés pour défaut de provision			
• Chèques impayés (décaissement)			
– Chèques émis sans provision ≤ 5 967 XPF*	3 376 XPF	3 579 XPF	*Ces forfaits comprennent les frais d'impayés, la lettre d'injonction, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, le blocage de provision sur chèque impayé, l'établissement d'un certificat de non-paiement et à la déclaration à l'IEOM pour chèque payé pendant la période d'interdiction bancaire, ainsi que les frais d'envoi en recommandé.
– Chèques émis sans provision > 5 967 XPF*	5 629 XPF	5 967 XPF	
Lettre d'information préalable pour chèque non provisionné et non rejeté.	1 671 XPF	1 771 XPF	
Autres moyens de paiement			
• Effet rejeté pour défaut de provision ou insuffisance de provision	2 943 XPF	3 119 XPF	
• Déclaration à La Banque de France / IEOM d'une décision de retrait	5 752 XPF	6 097 XPF	

II. OPPOSITIONS

- Sur chèque émis

- Opposition sur chèque à ordre, à votre agence	3 115 XPF	3 301 XPF	
- Opposition sur chéquier par l'émetteur	6 695 XPF	7 097 XPF	
• Sur prélèvement	1 492 XPF	1 581 XPF	

III. REJET DE VIREMENT

- Pour coordonnées bancaires erronées ou compte clos	776 XPF	823 XPF	
- Forfait de frais par virement rejeté pour défaut de provision :			
> Virement inférieur à 2 386 XPF*	Sans frais		*Forfait comprenant les frais pour traitement d'opérations ne pouvant être comptabilisées automatiquement au compte du client en position débitrice irrégulière.
> Virement supérieur à 2 386 XPF*	2 251 XPF	2 386 XPF	

IV. REJET DE PRELEVEMENT

- Forfait de frais par prélèvement rejeté pour défaut de provision :			
> Prélèvement inférieur à 2 386 XPF*	Sans frais		*Forfait comprenant les frais pour traitement d'opérations ne pouvant être comptabilisées automatiquement au compte du client en position débitrice irrégulière.
> Prélèvement supérieur à 2 386 XPF*	2 251 XPF	2 386 XPF	



→ VIREMENTS A L'INTERNATIONAL : UNE OFFRE SIMPLE ET COMPLETE

Un virement international est un virement tiers :

- En euro à destination ou en provenance de Métropole, DROM; Polynésie Française.
- Dans les autres devises quel que soit le pays.

Différentes répartitions de frais

- Frais SHARE : l'émetteur du virement et le bénéficiaire payent chacun les frais de leur banque respective. Si rien n'est précisé dans le paiement, cette option s'applique par défaut.
- Frais OUR : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement. Lorsque ce type de frais est choisi, le donneur d'ordre autorise BNP Paribas à le débiter ultérieurement de frais complémentaires pouvant être réclamés par la banque du bénéficiaire ou par le correspondant étranger.
- Frais BEN : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

Conformément à la directive sur les services de paiement (DSP), les frais Share s'appliquent par défaut à l'ensemble des opérations européennes.

- Frais banque correspondante/benededuct : il convient éventuellement d'ajouter aux tarifs indiqués les frais facturés par les correspondants de BNP Paribas et de la banque bénéficiaire. Ces frais sont retenus sur le montant initial du paiement.

Coordonnées bancaires

- IBAN ("International Bank Account Number") : représentation internationale du compte bancaire national des pays ayant adhéré à la norme IBAN.
- BBAN : "Basic Bank Account Number" : représentation nationale du compte bancaire.
- Code BIC : "Bank Identifier" ou code "SWIFT" : identifiant normalisé des institutions financières qui permet d'identifier une banque d'une manière unique.

Le BIC et l'IBAN sont obligatoires pour tous les paiements et encaissements par virements au sein de l'Espace économique européen.



→ 1 - OPERATIONS AU CREDIT

	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
I. VIREMENTS			
Commission d'encaissement de virement			
• Commission d'encaissement d'ordre domicilié à nos guichets	2 890 XPF	3 063 XPF	
II. ENCAISSEMENT DE CHÈQUES PAYABLES À L'ÉTRANGER			
• Encaissement d'un chèque payable à l'étranger (Euros, DOM TOM, autres devises, hors dollar US)	3 215 XPF	3 408 XPF	
• Encaissement d'un chèque payable aux Etats-Unis	90 USD	90 USD	
III. ENCAISSEMENT D'EFFETS PAYABLES À L'ÉTRANGER			
• Encaissement d'un effet libre :	0,4% /effet	4,24% / effet	
• Minimum	5 716 XPF	6 059 XPF	Par effet
• Maximum	155 130 XPF	164 438 XPF	Par effet
• Envoi à l'acceptation	4 415 XPF	4 680 XPF	Par effet



→ 2 - OPERATIONS AU DEBIT

	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
I. VIREMENTS INTERNATIONAUX TIERS			Cf. définition page 28.
• Sur la banque en ligne ou par télétransmission	1 829 XPF	1 939 XPF	
• Sur support papier	3 652 XPF	3 871 XPF	
II. TITRES COMMISSIONS ÉVENTUELLES			
• Demande de sort ou interventions diverses	4 045 XPF	4 288 XPF	
III. RÈGLEMENT DE CHÈQUES ÉMIS EN FAVEUR DE L'ÉTRANGER			
	3 215 XPF	3 408 XPF	
IV. RÈGLEMENT D'EFFETS ÉMIS EN FAVEUR DE L'ÉTRANGER			
Règlement d'un effet libre :	0,40‰ / effet	0,424‰ / effet	
• Minimum	5 716 XPF	6 059 XPF	Par effet
• Maximum	155 130 XPF	164 438 XPF	Par effet
• Avis de sort	4 415 XPF	4 680 XPF	Par effet

2. Gérer et suivre les opérations à distance - Optimiser la trésorerie

Cash Management



→ 1 - BANQUE EN LIGNE

Ma Banque Entreprise :

- Sur Internet : www.bnpparibas.nc

BNP PARIBAS NOUVELLE CALEDONIE vous propose une gamme complète de services sur Internet pour consulter vos comptes (comptes BNP Paribas) et gérer l'ensemble de vos opérations, domestiques ou internationales :

- Consultation : soldes, relevés d'opérations, mouvements en attente de comptabilisation ;
- Saisie et suivi de vos virements unitaires locaux, France et DOM TOM ou internationaux ;

	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
Abonnement BNP NET Entreprise			
BNP NET DECOUVERTE	Sans frais		✓ Consultation des soldes
BNP NET ESSENTIEL	1 205 XPF	1 277 XPF	✓ Consultation des soldes ✓ Edition de RIB ✓ Commandes de chéquiers ✓ Saisie virement local, Métropole, DROM*, Polynésie
BNP NET PREMIUM	2 409 XPF	2 554 XPF	✓ Consultation des soldes ✓ Edition de RIB ✓ Commandes de chéquiers ✓ Saisie virement local, Métropole, DROM*, Polynésie ✓ Saisie virements internationaux ✓ Envoi de fichiers virement local, France DOM TOM / Envoi de fichier prélèvements (CFONB160), ✓ Réception fichiers relevés de compte (CFONB120) et fichiers impayés sur prélèvements (CFONB240)

Les virements saisis, sur bnpparibas.nc, locaux, Métropole, DROM*, Polynésie, sont sans frais.

* DROM : Départements ou Régions français d'Outre-Mer sont composés de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion et Mayotte.



→ 2 - ÉCHANGES DE FICHIERS

Télétransmission Internet (EBICS et SWIFTNet)

- EBICS est le protocole de communication interbancaire français le plus répandu. Il offre un haut niveau de sécurité de transport : authentification réciproque, intégrité et scellement des données échangées.
 - EBICS T est lié à une validation disjointe : par fax ou, pour plus de sécurité, sur notre portail Internet au travers de notre service de Validation Dématérialisée.
 - EBICS TS (Transport et Signature) / GLOBAL EBICS TS permet d'accroître la sécurisation des remises grâce à la signature électronique jointe aux fichiers. Cette signature repose sur l'utilisation de certificats électroniques délivrés par une autorité de certification reconnue par le CFONB. BNP Paribas recommande l'utilisation des certificats SWIFT 3SKEY. Ces certificats sont commercialisés séparément de l'offre EBICS TS.
 - EBICS TS Essentiel intègre 2 certificats électroniques SWIFT 3SKEY et est distribué par BNP Paribas.

- SWIFTNet est une solution standard internationale basée sur l'utilisation par l'entreprise du réseau SWIFT. SWIFTNet permet à l'entreprise d'envoyer ses fichiers de paiements et de recevoir ses reportings en toute sécurité, et ce avec les banques dans la plupart des pays. Les échanges sont possibles via la messagerie unitaire FIN ou le service d'échange de fichiers FILE ACT.

	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
Sens client/banque			Transmission d'ordres de virements, de transferts internationaux, de virements de trésorerie, de prélèvements, de remises LCR/BOR, de bons à payer LCR/BOR.
EBICS T			
• Inscription au service, abonnement	Sans frais		
EBICS TS			
• Inscription au service	Sans frais		
• Abonnement mensuel	4 000 XPF	4 240 XPF	
Sens banque/client			Relevés de comptes, avis d'opérés ou comptes rendus applicatifs PSR au format CFONB ou XML, relevés LCR/BOR, mouvements à comptabilisation future... Écriture : enregistrement comportant des informations fonctionnellement utiles à l'entreprise.
EBICS T			
• Inscription au service	Sans frais		
• Abonnement mensuel, pour 600 écritures	3 300 XPF	3 498 XPF	La facturation est ajustée sur le nombre exact d'enregistrements.
• Abonnement mensuel : au-delà de 600 écritures	6 XPF par écriture	6 XPF par écriture	La facturation est ajustée sur le nombre exact de balises.

Services associés aux canaux Échanges de Fichiers SWIFTNet, E-Link et EBICS

Les services Cash Management International sont disponibles sur les canaux suivants : SWIFTNet FIN, SWIFTNet FileAct, E-Link, Global EBICS TS et EBICS T (en reporting uniquement pour ce dernier).

- Le virement délocalisé émis (MT101 OUT) est une instruction de virement routée par BNP Paribas Nouvelle Calédonie à destination d'une banque partenaire (banque ayant signé un accord d'échange MT101 avec BNP Paribas). Ce service permet aux entreprises de réaliser directement des virements domestiques ou internationaux à partir de leurs comptes ouverts à l'étranger. Ce service fonctionne selon plusieurs formats : MT101, ISO XML V2 ou XML V3 ou formats locaux spécifiques pour traiter des moyens de paiement locaux du pays à atteindre.
- Le reporting international reçu (MT940 IN) est un relevé de compte étranger produit quotidiennement par l'un de nos sites BNP Paribas internationaux ou d'une banque tierce. Ce service permet aux clients de BNP Paribas Nouvelle Calédonie de recevoir le reporting quotidien de leurs comptes ouverts à l'étranger.

→ 3 - SOLUTIONS INTEGREES DE GESTION (PAIEMENTS/ENCAISSEMENTS, REPORTING, TRESORERIE ET COMMUNICATION BANCAIRE)

NetCash

Solution Web multi bancaire de gestion des paiements, reporting, gestion de trésorerie et rapprochement bancaire.

	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
Formule Simplicité Tarif variable selon le nombre de comptes. Formule de base jusqu'à 10 comptes. A partir de	9 500 XPF	10 070 XPF	Gestion des paiements et reporting multibancaire.
Accompagnement utilisateur / Implémentation (recommandé EBICS T/EBICS TS)	16 338 XPF l'heure supplémentaire	17 318 XPF l'heure supplémentaire	Gratuit les 3 premières heures

L'abonnement au service EBICS inclus. L'abonnement comprend :

- L'exploitation des relevés bancaires ;
- La saisie et l'envoi des ordres ;
- L'application mobile pour tous les utilisateurs ;
- La gestion des protocoles EBICS T et EBICS TS ;
- Le support, la maintenance et les mises à jour régulières.

→ 4 - OUTILS DE SECURITE

POUR SÉCURISER VOS ÉCHANGES DE FICHIERS ET VOTRE BANQUE EN LIGNE

3SKey

Le certificat électronique 3SKey dédié à la signature personnelle bancaire, est :

- Multi-accepté par plusieurs banques françaises ;
- Multi-protocole : SWIFTNet, EBICS TS, FTPs ;
- Multi-applications.

	Commissions HT	Commissions HT	Observations
• USB PRO (par USB)	11 280 XPF	11 957 XPF	Paiement unique

→ 5 - INTERVENTION SUR CONTRATS CASH MANAGEMENT

	Commissions HT	Observations
• Mise en place et implémentation d'un contrat		Se rapprocher de votre chargé d'affaires
• Modification d'un contrat existant : ajout, changement, suppression d'entités, de mandataires, de comptes ou de services.		
• Clôture de contrat		



→ 1- SERVICES BANQUES TIERCES (FORFAIT SWIFT)

- Instruction MT101 reçue d'une banque tierce est une instruction de virement qui sera exécutée par BNP Paribas Nouvelle Calédonie à partir d'une instruction de virement émise depuis une banque partenaire (banque ayant signé un accord d'échange MT101 avec BNP Paribas). Cet ordre de virement sera débité sur le compte ouvert dans les livres de BNP Paribas Nouvelle Calédonie. Ce service permet aux entreprises étrangères d'atteindre leurs comptes français afin de les débiter des virements de trésorerie, SCT SEPA ou internationaux (réception de MT101 IN).
- Reporting MT940 émis vers une banque tierce est un relevé de compte français produit quotidiennement par BNP Paribas Nouvelle Calédonie à destination de l'un de nos sites internationaux ou d'une banque tierce. Ce service permet aux groupes d'affaires de recevoir les relevés de leurs comptes ouverts chez BNP Paribas Nouvelle Calédonie.

	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
Abonnement mensuel pour Instruction MT101 reçue	14 562 XPF	15 436 XPF	
Abonnement pour Reporting MT940 émis			
• Abonnement mensuel au service de reporting	7 524 XPF	7 975 XPF	

Gestion de trésorerie

→ PROCEDURE DE CENTRALISATION AUTOMATISEE DE TRESORERIE

Vous souhaitez optimiser vos liquidités, piloter votre trésorerie au plus près, réduire vos frais financiers ou encore rationaliser votre structure bancaire ?

BNP Paribas vous propose une solution de Liquidity Management sur mesure, reposant sur une large gamme de produits. Notre offre Cash Concentration vous permet de consolider l'ensemble de vos positions sur un compte unique. Cette offre complète et flexible s'adapte à votre structure :

- Elle est disponible tant au niveau domestique qu'à l'international ;
- Elle permet de gérer des comptes ouverts dans le réseau du Groupe BNP Paribas ou auprès de nos partenaires bancaires.

Notre offre Cash Intercompany vous offre un éventail de reportings pour gérer simplement et efficacement la relation prêt/emprunt intragroupe induite par la centralisation de trésorerie.

Quel que soit votre projet, nos spécialistes en Cash Management sont à votre écoute pour identifier la solution adaptée à vos besoins, vous accompagner dans sa mise en place et suivre vos opérations au quotidien.

Pour plus d'information, contactez votre chargé d'affaires.





COMMERCE INTERNATIONA L

38 Change

39 Trade



Le traitement de vos opérations avec l'étranger est au cœur de vos préoccupations. Nous mettons à votre disposition des solutions pour :

- Traiter vos opérations de Cash Management International ;
- Couvrir certains risques de défaillance du donneur d'ordre à l'international ;
- Couvrir vos risques de change à l'import comme à l'export ;
- Optimiser la gestion de vos opérations à l'international ;
- Suivre et gérer vos opérations à distance.

Nous pouvons également vous accompagner dans le développement de votre activité à l'étranger. Grâce à leur connaissance approfondie du terrain et des marchés, les équipes spécialisées de BNP Paribas vous proposent des solutions sur mesure répondant à toutes vos problématiques de commerce international :

- "Trade Solutions", le portail du commerce international de BNP Paribas pour répondre à toutes vos questions : fiches pays, études de marchés, appels d'offres, importateurs, calcul de droits de douane, simulateurs de coûts import-export, etc. ;
- "Trade Development", une équipe de spécialistes capable d'élaborer et de mettre en œuvre un accompagnement haut de gamme et personnalisé.

Nous pouvons également monter des opérations plus structurées (syndications, refinancements et préfinancements, escompte sans recours, forfaiting, achat de créances nées à l'export).

Parlez-en à votre chargé d'affaires.

Change



Vous disposez d'un interlocuteur de proximité unique et disponible: votre chargé d'affaires. Il vous accompagnera et vous proposera des solutions personnalisées avec l'appui des experts du Groupe BNP Paribas.

Le marché des changes est un marché de gré à gré. Le prix d'exécution de l'ordre est susceptible de varier en fonction de la liquidité du marché et de la taille de l'ordre.

Achat et vente de devises

(Hors frais de virement "européen" ou "international" émis ou reçu)

	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
Achat/Vente à terme			Consultez votre chargé d'affaires.
Change manuel			Consultez votre chargé d'affaires.



Les tarifs du "Trade", présentés ci-après, seront mis en application à partir du 1^{er} juillet 2019.
Pour plus d'informations, merci de vous rapprocher de votre Chargé d'affaires.

→ 1 - OPERATIONS AU CREDIT

	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
Encaissements documentaires			
• Acceptation et retour ou encaissement seul	0,4 % par effet avec un minimum de perception de 5 716 XPF et un maximum de 155 130 XPF	0,424 % par effet avec un minimum de perception de 6 059 XPF et un maximum de 164 438 XPF	(+) éventuelle commission de change
• Acceptation – demandes de sort ou interventions diverses (par opération)	4 415 XPF	4 680 XPF	
Crédits documentaires Export			
• Préavis	8 950 XPF	9 487 XPF	
• Notification d'ouverture de crédit documentaire	1‰ jusqu'à 180 000 KXPF (ou contre-valeur) 0,5‰ sur la fraction supérieure (minimum de 12 530 XPF)	1‰ jusqu'à 180 000 KXPF (ou contre-valeur) 0,5‰ sur la fraction supérieure (minimum de 13 282 XPF)	
• Confirmation de crédit documentaire	Variable selon les pays		
• Acceptation ou engagement de paiement différé ⁽¹⁾	Variable selon les pays		
• Modification ⁽¹⁾ :	12 530 XPF	13 282 XPF	Pour toute modification portant sur le montant, ou la durée, un complément de commission de notification ou de confirmation sera perçu
• Commission de levée de documents (1) ou négociation de documents ou commission d'intervention (2)	2,0‰ minimum de 17 303 XPF	2,12‰ minimum de 18 341 XPF	Plus intérêts en cas de négociation ou en cas de prépaiements d'engagements de paiements différés
• Documents irréguliers	12 530 XPF	13 282 XPF	
• Pré-vérification	12 530 XPF	13 282 XPF	
• Transfert ou blocage	1,25‰ (minimum 26 253 XPF)	1,32‰ (minimum 27 828 XPF)	

⁽¹⁾ Les commissions et frais sont à la charge du donneur d'ordre sauf stipulations contraires dans le crédit documentaire. La commission de change due pour les opérations en devises est à la charge du bénéficiaire.

⁽²⁾ La commission d'intervention est perçue lorsque le bénéficiaire nous demande de vérifier des documents en vertu d'un crédit documentaire non réalisable aux caisses de BNP Paribas.



→ 2- OPERATIONS AU DEBIT

	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
Encaissements documentaires			
• Acceptation ou encaissement seul	0,4 % par effet avec un minimum de perception de 5 716 XPF et un maximum de 155 130 XPF	0,424 % par effet avec un minimum de perception de 6 059 XPF et un maximum de 164 438 XPF	
• Acceptation et encaissement :			
• Commission documentaire	2% par effet (avec un minimum de perception de 5 370 XPF et un maximum de 155 130 XPF)	2,120% par effet (avec un minimum de perception de 5 692 XPF et un maximum de 164 438 XPF)	
• Commission d'acceptation	4 415 XPF	4 680 XPF	
• Opérations diverses :			
• Présentation supplémentaire	4 415 XPF	4 680 XPF	par effet
• Avis de sort ou interventions diverses	4 415 XPF	4 680 XPF	
Crédit documentaire import			
• Ouverture ou Prorogation de crédit irrévocable (par trimestre)	0,40% (minimum de 14 916 XPF)	0,424% (minimum de 15 811 XPF)	minimum par trimestre indivisible
• Commission de modification :			
• Portant sur le montant ou la date de validité	0,40% (minimum de 12 530 XPF)	0,424% (minimum de 13 282 XPF)	minimum par trimestre indivisible
• Portant sur d'autres éléments	12 530 XPF	13 282 XPF	
• Commission de levée de documents	1,25% minimum de 12 530 XPF)	1,325% minimum de 13 282 XPF)	éventuelle commission de change à appliquer en sus
• Documents irréguliers	12 530 XPF	13 282 XPF	
• Commission d'acceptation	A partir de 1,5% (min. 9 546 XPF)	A partir de 1,59% (min. 10 119 XPF)	par mois indivisible
• Garantie pour absence de documents	A partir de 0,5% (min. 12 530 XPF)	A partir de 0,53% (min. 13 282 XPF)	par mois indivisible assimilable à une garantie



→ 3 - FRAIS DE COMMUNICATION (IMPORT ET EXPORT)

	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
Frais de message SWIFT			
Message	5 250 XPF	5 565 XPF	Facturation à l'acte

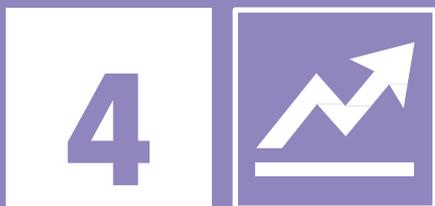


→ 5 - GARANTIES INTERNATIONALES

Les garanties bancaires internationales sont des engagements par signature pouvant prendre différentes formes juridiques : cautionnement (de droit français), garantie à première demande, lettre de crédit stand by ("Stand By Letter of Credit" ou SBLC). Elles sont émises soit dans le cadre d'un marché export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne exécution, de dispense retenue de garantie...), soit dans le cadre d'un marché import, en garantie de paiement de marchandises ou de services.

	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
Garanties émises ⁽¹⁾			
• Commission	0,50% minimum 12 530 XPF	Minimum 13 282 XPF	Perçue trimestriellement d'avance.
• Commission vérification de l'appel en paiement	2,00‰ (minimum 12 530 XPF)	2,12‰ (minimum 13 282 XPF)	À l'acte.
• Amendement/Avenant	17 890 XPF	18 963 XPF	À l'acte.
• Frais de dossier	5 716 XPF	6 059 XPF	Minimum.
• Frais de port	2 029 XPF	2 151 XPF	À l'acte.
• Courrier rapide	5 370 XPF	5 692 XPF	À l'acte.
• Messages Swift	5 250 XPF	5 565 XPF	À l'acte.
• Fourniture de l'état détaillé des encours de garanties internationales et autres engagements par signature			
→ Moins de 10 lignes :	5 967 XPF	6 325 XPF	À l'acte en fonction du nombre de lignes d'engagements.
→ De 10 à 30 lignes	11 933 XPF	12 649 XPF	
→ De 31 lignes à 150 lignes :	17 890 XPF	18 963 XPF	
→ Plus de 150 lignes :	29 833 XPF	31 623 XPF	
• Frais d'étude (demande sans suite)	29 833 XPF	31 623 XPF	À l'acte.
Garanties reçues			
• Garanties ou SBLC reçue de l'étranger pour notification			Authentification, sans engagement de notre part
– Commission de notification	1‰ jusqu'à 181 980 KXPF et 0,5‰ sur la fraction supérieure minimum 13 126 XPF	1‰ jusqu'à 181 980 KXPF et 0,5 ‰ sur la fraction supérieure minimum 13 914 XPF	
– Frais de dossier	17 900 XPF	18 974 XPF	
– Frais de modification	17 900 XPF	18 974 XPF	
• Frais d'étude (demande sans suite)	29 833 XPF	31 623 XPF	À l'acte.





PLACEMENTS

- 45 Épargne Bancaire
- 46 Opérations de Bourse
- 47 OPC

Épargne bancaire



Nous mettons à votre disposition des solutions personnalisées pour gérer vos excédents de trésorerie en fonction :

- De votre profil d'investissement ;
- De la durée de votre placement ;
- De l'objectif de rendement attendu ;
- De vos contraintes de gestion.

Vous effectuez ensuite votre choix dans notre gamme de solutions avec l'aide éventuelle de votre chargé d'affaires.

→ ÉPARGNE BANCAIRE

	Rémunération client	Commentaires
Dépôt à terme <ul style="list-style-type: none">• DAT Potentiels Marché (de 1 à 24 mois)• DAT Potentiels 1-2-3 (taux fixe progressif de 3 ans)	Variable selon les conditions de marché	
Titres de créances négociables <ul style="list-style-type: none">• Titre négociable à court terme émis par une grande entreprise• Titre négociable à court terme émis par BNP Paribas• Titre négociable à moyen terme		
Livret A	3,00 % (intérêts non soumis à l'impôt et aux contributions sociales)	Critères d'éligibilité des personnes morales : offre réservée aux associations mentionnées au point 5 de l'article 206 du Code général des impôts, aux syndicats de copropriétaires et aux organismes HLM. Plafond des dépôts des personnes morales : <ul style="list-style-type: none">• Associations :• Syndicats de copropriétaires :• Organismes HLM : pas de plafond
Compte sur livret	Variable selon les conditions de marché	Offre réservée aux personnes morales sans but lucratif.

Retrouvez site bnpparibas.nc, rubrique Placements, une description de ces solutions ainsi que les avantages qu'elles peuvent vous apporter.
Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour étudier avec vous la solution adaptée à votre situation.

Opérations de Bourse



→ À compter du 17 avril 2023, de nouvelles conditions tarifaires seront appliquées pour vos ordres de Bourse et vos placements financiers. Cette nouvelle tarification dite START, applicable à la clientèle des Entreprises, se substituera à l'ancienne tarification standard.

FRAIS DE NEGOCIATION

Bon à savoir :

- La facturation de votre ordre de Bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés.

	Start	
	Ordres par Cellule de prise d'ordres	
	HT	TTC
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de négociation ¹Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles 	Commission proportionnelle de 1,13 % par ordre + Frais fixes : 901 XPF	Commission proportionnelle de 1,20 % par ordre + Frais fixes : 955 XPF
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de négociation ¹ sur autres marchés étrangers ² 	Commission proportionnelle de 1,13 % par ordre + Frais fixes en fonction de la zone géographique : - États-Unis : 1 689 XPF - Europe et Canada : 2 252 XPF - Asie Pacifique : 5 629 XPF - Reste du monde : 11 258 XPF	Commission proportionnelle de 1,20 % par ordre + Frais fixes en fonction de la zone géographique : - États-Unis : 1 790 XPF - Europe et Canada : 2 387 XPF - Asie Pacifique : 5 967 XPF - Reste du monde : 11 933 XPF

Les frais de négociation aussi appelés "frais de courtage" correspondent aux coûts facturés par les entreprises d'investissement pour l'exécution des ordres.

OPC



- **OPC BNP Paribas (SICAV et FCP) gérés par BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Real Estate Investment Management ou Partenaires** ³

	Centre d'affaires	
	HT	TTC
Droits d'entrée ⁴ OPC Actions – Obligations et autres titres de créances - OPC - Autres OPC	1,13 %	1,20 %
Droits d'entrée ⁴ OPC Monétaires	Gratuit	
Droits d'entrée ⁴ (SCPI)	8,42 %	8,93 %

¹ En cas d'exécution partielle, ordre exécuté en plusieurs fois sur la journée, un cours moyen est calculé sur l'ensemble des exécutions du jour. Les frais de négociation sont calculés en fin de journée sur la base du cours moyen calculé, appliqué au volume exécuté du jour. Les frais de négociation, en cas d'exécution partielle, ne peuvent excéder le montant des frais pris sur une exécution totale de l'ordre initial.

² Les taxes locales étrangères sont calculées lors de la transmission de l'ordre et ajoutées aux frais et commissions repris ci-dessus.

³ Partenaires avec lesquels BNP Paribas possède un accord de distribution.

⁴ Hors frais acquis à l'OPC (les frais d'entrée et de sortie sont variables selon les OPC et figurent dans le Document d'Informations Clés - DIC).

• OPC gérés par d'autres établissements que BNP Paribas ou Partenaires ¹

	Centre d'affaires	
	HT	TTC
Droits d'entrée OPC gérés par d'autres établissements que BNP Paribas	En fonction de l'établissement	
Commission complémentaire sur souscription d'OPC gérés par d'autres établissements que BNP Paribas ou Partenaires, par ordre, s'ajoutant aux frais dont le taux maximum est précisé dans le prospectus ou le DIC de l'OPC.	2 814 XPF	2 983 XPF

Des frais de fonctionnement et de gestion sont facturés chaque année par la société de gestion du fonds concerné dont le taux est précisé dans le DIC du fonds. BNP Paribas vous informe qu'une partie de ces frais de fonctionnement et de gestion peut lui être versée au titre de son activité de conseil et de placement.

Glossaire :

DICI : Document d'Information Clé pour l'Investisseur

Frais de gestion : les frais de gestion rémunèrent les services de la société de gestion. Ils viennent en diminution de la valeur liquidative. Ils sont à acquitter tous les ans et sont mentionnés dans le document d'information clé de chaque OPC.

Frais ou droits d'entrée : commission exprimée en pourcentage du montant souscrit que l'investisseur règle à chaque fois qu'il achète des parts/actions d'un OPC.

Frais ou droits de sortie : commission exprimée en pourcentage du montant souscrit que l'investisseur règle à chaque fois qu'il vend des parts / actions d'un OPC.

OPC : les organismes de placement collectif permettent d'accéder à un portefeuille diversifié de valeurs mobilières commun à plusieurs investisseurs. Les OPC peuvent être des OPC en valeurs mobilières (« OPCVM ») ou des Fonds d'Investissement Alternatifs (« FIA »).

OPC actions : le portefeuille d'un OPC actions est composé essentiellement d'actions.

OPC monétaire : le portefeuille d'un OPC monétaire est composé essentiellement de titres du marché monétaire, à durée de vie courte (moins de deux ans). Ces titres sont, dans la majorité des cas, des dettes émises par l'État, par des sociétés financières et des grandes sociétés. Ils ont notamment pour objectif de préserver le capital, sans pour autant le garantir.

OPC obligataire : le portefeuille d'un OPC obligataire est composé essentiellement d'obligations.

OPCI : Organisme de Placement Collectif Immobilier

Rétrocessions : une partie des frais de gestion perçus par l'OPC peut être reversée à BNP Paribas au titre de son activité de conseil et de distribution.

SCPI : Société Civile de Placement en Immobilier

Titres de créances : les Titres de Créances Négociables (TCN) sont des titres émis par un émetteur, négociables sur un marché réglementé et correspondant à un droit de créance pour une durée déterminée (un jour à plusieurs années).

Droits de garde



LES DROITS DE GARDE SE DECOMPOSENT EN :

- **commission proportionnelle**, déterminée à partir de la valorisation moyenne du portefeuille, calculée selon un barème progressif par tranches sur la base des valorisations moyennes mensuelles de l'année précédente ;
- **droits fixes**, appliqués à chaque valeur détenue au cours de l'année précédente.

Les droits de garde sont prélevés en février au titre de l'année en cours. Ils sont calculés en excluant les valeurs exonérées et les valeurs détenues au nominatif pur. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

	HT	TTC
Pour les valeurs du Groupe BNP Paribas et les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite	Gratuit	
Autres valeurs • Commission proportionnelle déterminée sur la valeur des seules lignes facturables applicable par tranche de montant de portefeuille	Jusqu'à 5 966 587 XPF : 0,28 % De plus de 5 966 587 XPF à 17 899 761 XPF : 0,23 % Au-delà de 17 899 761 XPF : 0,11 %	Jusqu'à 5 966 587 XPF : 0,30 % De plus de 5 966 587 XPF à 17 899 761 XPF : 0,24 % Au-delà de 17 899 761 XPF : 0,12 %
+ Droit fixe par ligne de portefeuille	Par ligne au porteur : 675 XPF Par ligne en nominatif ou en dépôt à l'étranger : 1 621 XPF	Par ligne au porteur : 716 XPF Par ligne en nominatif ou en dépôt à l'étranger : 1 718 XPF

Opérations diverses sur titres



Opérations diverses sur titres

	HT	TTC
Transfert de Compte d'Instruments Financiers vers un autre établissement	11 258 XPF + 1 689 XPF par ligne	11 933 XPF + 1 790 XPF par ligne



AUTRES SERVICES

Autres services

	Commissions HT	Commissions TTC	Observations
Location de coffre-fort • À partir de	8 080 XPF	8 565 XPF	Frais variables selon la taille et/ou la valeur du contenu du compartiment (<i>facturation annuelle</i>)
Services liés aux opérations de paiement			
• Envoi de chéquier par voie postale	Sans frais		Plus frais de recommandé et d'affranchissement.
• Destruction de chéquier	2 580 XPF	2 735 XPF	
Services liés à la fourniture de renseignements			
• Fourniture de renseignements destinés au contrôle annuel des sociétés par les commissaires aux comptes	7 210 XPF	7 643 XPF	<i>Facturation annuelle</i>
Délivrance d'attestations			
• Attestations diverses	3 230 XPF	3 424 XPF	Merci de contacter votre chargé d'affaires.
Services liés à la recherche de documents ou d'informations			
• Frais de recherche de documents ou d'informations	5 665 XPF	6 005 XPF	Facturation imputée le jour de la restitution des documents sollicités
• Recherche d'adresse et réexpédition de courrier	2 148 XPF	2 277 XPF	
• Retour de courrier non délivré	1 599 XPF	1 694 XPF	Facturation par courrier sur la base des retours postaux opérés par l'OPT, avec perception mensuelle des frais

**Pour toute information,
BNP Paribas est à votre disposition :**



Votre chargé d'affaires



Le site
bnpparibas.nc*

* Coût de connexion selon votre opérateur.

Tarifs à compter 17 avril 2023

**Susceptibles d'évoluer en fonction de la fiscalité
en vigueur, modifiables à tout moment.**



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**